



BRUXELLES ÉCONOMIE ET EMPLOI

SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES

Formulaire de demande d'indexation à 100% des titres-services achetés et remboursés en 2022

Je soussigné(e)

Agissant pour le compte de l'entreprise

Adresse du siège social:

N° d'agrément :

N° BCE :

demande l'indexation à 100 % des titres-services achetés et remboursés en 2022 conformément l'article 8 §1, 6°-8° et 12 bis de l'arrêté royal du 12 décembre 2001 et déclare avoir remis :

- la charte de la diversité Bruxelloise ;
- le plan de formation ;
- pour le respect de la règle des 60%, **une liste numérotée de tous les travailleurs « Titres-Services »** engagés en 2022 par l'entreprise, en indiquant l'unité d'établissement à laquelle le travailleur est rattaché ;
- pour le respect de la règle des 60%, **des copies des attestations** relatives aux travailleurs Titres-Services engagés en 2022 qui étaient demandeurs d'emploi ou bénéficiaires du revenu d'intégration.

Date et signature